

Chronologie : Mesures de lutte contre l'ingérence étrangère dans les élections

2016-2017

- La ministre des Institutions démocratiques a reçu le **mandat** de diriger les efforts pour défendre le processus électoral canadien contre les cybermenaces.
- Le **Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR)** a été créé et a depuis produit un certain nombre de rapports sur l'ingérence étrangère, les cybermenaces ainsi que la diversité et l'inclusion dans le milieu de la sécurité et du renseignement.
- Le **Centre de la sécurité des télécommunications Canada (CST)** a publié des **rapports semestriels sur les cybermenaces visant le processus démocratique canadien** et s'est engagé à offrir des séances d'information aux partis politiques enregistrés et à Élections Canada concernant ses rapports sur les menaces.



2018

- Le **Mécanisme de réponse rapide (MRR) du G7** a été créé pour répondre aux menaces étrangères visant les démocraties.
- La **Loi sur la modernisation des élections (projet de loi C-76)** a reçu la **sanction royale**, modernisant le processus électoral, facilitant la participation des Canadiens aux élections et contribuant à accroître la confiance des Canadiens à l'égard du système électoral du Canada.
- Le Canada s'est engagé à appuyer l'**Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace**, lequel exhorte les États, le secteur privé et la société civile à travailler ensemble pour promouvoir la sécurité dans le cyberspace.



2019

- Le **Plan pour protéger la démocratie canadienne** a été annoncé. Ce plan comprend les mesures suivantes
 - Protocole public en cas d'incident électoral majeur (PPIEM)**
 - Initiative de citoyenneté numérique (ICN)**
 - Séances d'information classifiées sur les menaces et conseils en matière de cybersécurité**
 - Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections**
 - Mécanisme de réponse rapide (MRR) du G7**
 - Déclaration du Canada sur l'intégrité électorale en ligne**
- Le CST a publié son rapport **Le point sur les cybermenaces contre le processus démocratique du Canada en 2019**.
- L'**Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR)** a été créé et effectue des examens indépendants des activités du gouvernement du Canada en matière de sécurité nationale et de renseignement pour garantir que celles-ci sont légales, raisonnables et nécessaires.



2020

- L'**évaluation indépendante de la mise en œuvre du PPIEM** lors des élections de 2019 a permis de conclure que le PPIEM avait été mis en œuvre avec succès et qu'il constituait un outil important pour protéger nos élections contre différentes formes d'ingérence. La directive sur le PPIEM a été mise à jour pour veiller à ce que le PPIEM soit maintenu pour toutes les futures élections générales, au lieu de s'appliquer seulement à certaines élections.
- Le Canada est devenu coresponsable du principe 3 (Défendre les processus électoraux) de l'**Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace** afin de participer à des activités de premier plan sur l'ingérence électorale et le renforcement des capacités internationales à cet égard.



2021

- Le **Plan pour protéger la démocratie canadienne** a été mis à jour pour tenir compte des modifications apportées au PPIEM et mettre l'accent sur la création d'un écosystème d'information fiable en ligne.
- Les coresponsables du principe de l'Appel de Paris ont élaboré l'**Approche multipartite : Recueil sur la défense des processus électoraux**, un guide de bonnes pratiques pour développer une expertise mondiale et mieux comprendre comment lutter contre la désinformation.
- Des rapports sur l'ingérence étrangère et les menaces visant les processus démocratiques du Canada ont été publiés :
 - Menaces d'ingérence étrangère visant les processus démocratiques du Canada**
 - L'ingérence étrangère et vous**
 - Cybermenaces contre le processus démocratique du Canada : Mise à jour de juillet 2021**



2022

- Le Canada a demandé au MRR du G7 de produire des **rapports annuels** mettant en lumière différents aspects du paysage des menaces en constante évolution.
- Budget de 2022** : Un financement a été accordé pour élargir le MRR et créer l'Unité de protection de la démocratie du Bureau du Conseil privé, laquelle coordonne et met en œuvre des mesures pangouvernementales destinées à lutter contre la désinformation et à protéger notre démocratie.
- Énoncé économique de l'automne 2022** : Un financement a été accordé pour prolonger l'Initiative de citoyenneté numérique, dans le cadre de laquelle ont été financés plus de 110 projets visant à soutenir la démocratie et l'inclusion sociale au Canada en renforçant la résilience des citoyens face à la désinformation en ligne et en établissant des partenariats pour favoriser un écosystème d'information sain.



2023

- L'**évaluation indépendante du PPIEM** portant sur les élections générales de 2021 a conclu que le PPIEM avait bien fonctionné et qu'il devrait être maintenu.
- Le rapport **Contre une menace en évolution : mise à jour sur les recommandations visant à prévenir l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques canadiennes** a été remis au premier ministre et résume les mesures prises par le Canada pour donner suite aux recommandations formulées par le CPSNR en 2018 et 2019, de même qu'aux recommandations découlant des évaluations indépendantes de la mise en œuvre du PPIEM lors des élections générales de 2019 et 2021.
- Le **rapporteur spécial indépendant sur l'ingérence étrangère** a formulé des **recommandations** pour protéger la démocratie canadienne.
- Le **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections** a renforcé sa surveillance et son évaluation de l'ingérence étrangère lors de cinq élections partielles.
- Le gouvernement du Canada a investi 5,5 millions de dollars pour aider le **Réseau canadien de recherche sur les médias numériques** à mettre en œuvre des stratégies en matière de littératie numérique.
- L'**Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les processus électoraux et les institutions démocratiques fédérales** a été établie.
- Un **bureau national** a été créé pour coordonner les efforts de lutte contre l'ingérence étrangère.



2024

- La Commission sur l'ingérence étrangère a publié son **rapport initial**.
- Le **CPSNR** et l'**OSSNR** ont chacun mené un examen sur l'ingérence étrangère lors des 43e et 44e élections générales fédérales.
- La surveillance et l'évaluation renforcées par le **Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignements visant les élections ont été rendues permanentes** pour les périodes d'élections générales et toutes les élections partielles.
- La **Loi concernant la lutte contre l'ingérence étrangère (projet de loi C-70)** a reçu la **sanction royale**. Cette loi renforce la capacité du Canada à détecter, à perturber et à contrer les menaces d'ingérence étrangère.
- Le **projet de loi C-65, Loi modifiant la Loi électorale du Canada, a été déposé**. Ce projet de loi vise à éliminer les obstacles au vote et à encourager la participation des électeurs, à mieux protéger les renseignements personnels et à renforcer les mesures de protection contre l'ingérence étrangère.
- Les **Trousses d'outils pour protéger la démocratie** et le document **Lutter contre la désinformation : guide à l'intention des fonctionnaires** ont été publiés et communiqués aux gouvernements provinciaux et territoriaux, à la Fédération canadienne des municipalités et aux fonctionnaires fédéraux.

